



INDEX DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE PAR SOCIÉTÉ

Année de référence 2024	date déclaration	Note Globale	1- écart de rémunération (en %)	2- écart d'augmentations individuelles (en points de %)	3- écart de promotions (en points de %)	4 - % de salariés augmentés au retour d'un congé maternité	5 - Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations
Epicerie	01/03/2025	91 /100	36 /40	35 /35	<250 salariés = promotions inclues dans écart AI	15 /15	5 /10
Panification	01/03/2025	84 /100	39 /40	25 /35		15 /15	5 /10
Plats Cuisinés Surgelés	01/03/2025	94 /100	39 /40	35 /35		15 /15	5 /10
Traiteur Pâtissier	01/03/2025	84 /100	34 /40	20 /20	15 /15	15 /15	0 /10